



Guéret, le 11 mars 2021

à

Madame la Préfète de la Creuse

Objet : CDEN du 11 mars 2021

Madame la Préfète de la Creuse,

Comme vous avez pu le mesurer, la carte scolaire suscite une vive contestation. Cette contestation est légitime au regard de la situation de l'Ecole creusoise que nous avons eu l'occasion de dénoncer en CDEN :

Une incapacité à assurer la continuité du Service Public d'Education :

En effet, la situation du remplacement est catastrophique. De septembre à février, ce sont 570 journées de classe qui n'ont pas pu être assurées pour un département-qui ne compte que 425 classes ! D'aucuns sont tentés de prétexter la crise sanitaire pour expliquer la situation. Or, sur cette même période, pour 2020/2021, l'administration a compté 200 journées d'absence en moins à remplacer que l'année dernière. Ce sont donc bien structurellement les ressources allouées au remplacement qui sont en cause (voir document 1). L'observation des moyens consommés comme celle des cartes scolaires successives depuis 3 ans confirment notre analyse (voir document 2 et 3). Depuis 3 ans maintenant, lors de la carte scolaire, une partie des postes récupérés sur les fermetures de classes est allouée à cette brigade de remplacement. Mais en juin ou en septembre, lors des opérations de "comptage", certaines écoles nécessitent l'ouverture d'une classe et ces ouvertures sont systématiquement faites avec les moyens de la brigade de remplacement. L'opération est habile puisqu'elle permet de communiquer deux fois en prétextant répondre aux besoins : une fois pour le remplacement en février, une fois pour les ouvertures en juin ou septembre. Mais au final, l'opération est nulle. Le solde est même négatif sur les trois dernières années (voir document 3).

Une prise en charge lacunaire des élèves à besoins éducatifs particuliers :

Nous avons pu faire le constat que l'institution n'a pas les moyens de répondre à certains besoins :

Les élèves en difficultés : les élèves les plus en difficulté ne bénéficient pas de l'aide à laquelle ils pourraient prétendre (voir document 4) ! Pour rappel, en 10 ans le nombre de personnels RASED a été divisé par deux ! Pire, une typologie d'aide n'est pas disponible dans le département : c'est le cas des aides

rééducatives. Nombre d'élèves de SEGPA de Châtelus Malvaleix, par exemple, ne peuvent accéder à l'ensemble des horaires disciplinaires du fait d'un transport scolaire qui les conduit à un retard et un départ anticipés quotidiens. L'alerte a été lancée en CDEN voilà plusieurs mois sans évolution constatée.

Les élèves en situation de handicap : Les postes dédiés sont les derniers pourvus et les premiers gelés pour répondre aux urgences. C'est ainsi qu'un poste SESSAD déficients moteur a été gelé cette année : les élèves qui en bénéficiaient n'ont tout simplement plus accès à un temps pédagogique, en rupture avec la loi de 2005.

Les élèves non francophones : alors que des postes spécifiques sont prévus et affectés à Guéret et La Souterraine, trop d'élèves ne sont pas pris en charge. Ainsi, des élèves primo-arrivants se voient intégrés dans des classes ordinaires sans aide spécifique.

Les élèves issus de familles du voyage : là encore, trop d'élèves sont exclus des dispositifs spécifiques, y compris sur des secteurs où la demande est importante comme à Lavaveix Les Mines.

Le malaise de la direction d'école : Les directrices et directeurs d'école sont au cœur de l'organisation de l'école. Il s'agit là d'une fonction qui était en tension bien avant la crise sanitaire (temps libéré sans lien avec la charge de travail inhérente à la fonction, manque de reconnaissance, moyens humains et matériels insuffisants pour assumer la fonction...). La crise sanitaire a accentué le malaise : les directrices et directeurs d'école sont au front depuis le mois de mars 2020 : d'abord pour gérer la fermeture des écoles qui n'a pas été anticipée, puis pour gérer la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires eux aussi communiqués la veille pour le lendemain. Aujourd'hui, dans le contexte de non remplacement, les décharges de direction servent de variable d'ajustement, dégradant de fait les conditions d'exercice de nos collègues et le fonctionnement des écoles.

C'est sur la base de ce constat d'une Ecole creusoise dégradée que les opérations de carte scolaire ont débuté.

L'Académie, malgré une baisse démographique attendue de 624 élèves n'a pas perdu de moyens. La Creuse, avec une baisse démographique attendue de 15 élèves pouvait légitimement prétendre à des moyens supplémentaires de remplacement. En première intention, la proposition était la suivante :

**Ainsi, la Corrèze avec -217 élèves perdait 5 postes
la Creuse avec -15 élèves perdait 3 postes
la Haute Vienne avec -392 élèves gagnait 8 postes.**

Après le vote unanime contre cette proposition, la répartition sera finalement la suivante :

**Ainsi, la Corrèze avec -217 élèves perd 3 postes
la Creuse avec -15 élèves perd 1 poste
la Haute Vienne avec -392 élèves gagne 4 postes.**

On mesure ici qu'il est difficile de tenir les engagements du Ministère quand la taxation est proportionnellement supérieure au nombre moyen d'élèves par classe. Ce n'est pas une première puisque la répartition académique des postes, sur les dix dernières cartes scolaires donne le solde suivant :

**Entre 2012 et 2021, la Corrèze avec -2193 élèves gagne 5 postes,
la Creuse avec -1184 élèves perd 6 postes,
la Haute Vienne avec -2193 élèves gagne 92 postes**

Ces dotations successives, déconnectées des évolutions démographiques, ne permettent pas la mise en œuvre, en Creuse comme ailleurs, des politiques nationales annoncées.

La taxation de cette année, dès le départ, hypothéquait les chances de répondre aux difficultés identifiées dans l'état des lieux.

C'est donc dans ce contexte que l'IA-DASEN a présenté une première carte scolaire en comité technique. 10 fermetures de classes et aucune garantie de répondre aux objectifs ! En effet, seuls 3,5 postes sont dédiés au remplacement mais qui sont d'ores et déjà hypothéqués par le renvoi en juin ou en septembre de l'étude des situations critiques identifiées : Ars, Châtelus Malvaleix, Lavaveix les Mines, Lussat ou encore St Fiel. Ces écoles, dans cette proposition, ne sont pas en mesure d'organiser la rentrée (école et les services périscolaires -transport, cantine,...). Comment ne pas se souvenir de Soumans et de la perturbation engendrée le lendemain de la rentrée 2019 : changement d'école pour certain.e.s élèves,

changement de circuits de transport, travail de préparation des enseignantes rendu caduque ... Nos élèves méritent plus de considération.

Suite au vote une nouvelle fois unanime des organisations syndicales contre cette proposition, une nouvelle mouture sans véritables changements nous a été présentée. Elle ne répond pas plus aux problématiques.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les usagers et usagères, les élu.e.s, les personnels, les citoyens à Ahun, Aubusson, Bonnat, Bourgneuf, Gouzon, Guéret, La Celle Dunoise, St Alpinien, St Dizier, St Silvain Bas le Roc, se mobilisent pour lutter contre des fermetures de classes prévues dans une carte scolaire qui leur impose la triple voire la quadruple peine :

- l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans un contexte pandémique qui impose une plus grande distanciation physique,
- l'augmentation du nombre de niveaux dans la classe
- la baisse des aides pour les élèves en difficultés à hauteur de leurs besoins
- et dans le même temps, l'augmentation des non remplacements.

En tout état de cause, nos organisations font le constat que le département n'a pas les moyens de répondre aux besoins identifiés et de résorber, dans le même temps, le déficit structurel en personnels remplaçants.

C'est pourquoi, nous demandons que la dotation départementale soit abondée de 10 postes supplémentaires afin d'assainir la situation pour que l'Inspecteur d'Académie soit en mesure de présenter une carte scolaire sincère et à la hauteur des besoins de notre département.

Le CDEN est donc convoqué le jeudi 11 mars sans que la demande de la communauté éducative dont le bien-fondé est objectivé par l'ensemble des indicateurs fournis en annexe ne soit satisfaite.

De plus, le CDEN est une nouvelle fois convoqué en audio-conférence.

Comment penser mener les débats et apporter les explications qui s'imposent dans un tel cadre ?

Nous pouvons exercer quotidiennement dans des classes parfois exigues avec des dizaines d'élèves, non masqués en maternelle, mais le CDEN ne pourrait pas avoir lieu, entre adultes masqués, dans une salle adaptée ? Ce n'est pas raisonnable. Nous souhaitons donc que des débats sereins puissent avoir lieu en présentiel.

Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas au CDEN du jeudi 11 mars et nous aspirons à ce que le CDEN de repli programmé le 23 mars nous permette d'étudier la préparation de la rentrée dans un autre cadre budgétaire (avec 10 postes supplémentaires) et en présentiel.

L'égal accès de tous au Service Public d'Education, en tout point du territoire est un principe qui doit guider nos échanges afin de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre qui gangrènent notre système scolaire.

L'Etat doit accepter de mettre en œuvre une réelle péréquation entre les territoires: oui, les Services Publics sont plus coûteux en milieu rural mais c'est le prix pour faire société...

Nous attendons une véritable prise en compte des spécificités de notre département, les réalités géographiques et sociales exigent tout à la fois des moyens supplémentaires immédiats pour les priorités que sont le remplacement et l'accompagnement des élèves et « en même temps » une réelle concertation pour améliorer l'offre scolaire, construire une véritable présence du service public ambitieuse pour chaque enfant.

Depuis des années nous déplorons ce manque d'ambition et cette absence de politique spécifique pour réellement prendre en compte les besoins des départements hyper-ruraux comme la Creuse. Cette prise en compte passe par une réflexion concertée, un plan d'actions précis, un accompagnement des territoires, un temps suffisamment long qui ne se résume pas à un jeu de vases communicants année après année. Une carte scolaire pluri-annuelle, la prise en compte du rôle de tous les acteurs de l'école, du péri-scolaire, du médico-social, tous ces sujets doivent être mis sur la table pour dégager des perspectives et permettre à nos territoires d'imaginer l'école de demain en Creuse.

Pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département, il est nécessaire de mettre en synergie l'ensemble des composantes de la communauté éducative dans le cadre d'un projet commun, -les usagers et les personnels, les collectivités locales et les services de l'Etat- pour faire que notre ambition commune devienne l'engagement collectif de tout un département pour sa jeunesse.

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en notre profond attachement au Service Public d'Education.

Luc Marquès
Pour le SNUipp-FSU 23

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by the name 'Luc MARQUÈS' written in a smaller font.

Pierre Gautret
Pour le SE-UNSA 23

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'P' and 'G'.

David Grosvallet
Pour le SNUDI-FO 23

A handwritten signature in blue ink, with a stylized 'D' and 'G'.

Christine LAGRANGE
Pour les DDEN 23

A handwritten signature in black ink, with a large, circular 'C' and 'L'.

Sylvie Sergeant
Pour la FCPE

A handwritten signature in black ink, with a stylized 'S' and 'S'.

Annexes

Tous les éléments mentionnés ici sont issus des documents de l'administration :

Document 1 : situation du remplacement :

Le nombre d'absence est en baisse sur une période identique quand les non remplacements doublent !

	Nombre d'absences	Nombre de non remplacement devant élèves	nombre de jours de classe du mois	ETP moyens manquants
2019_09	534	3,5	17	0,21
2019_10	571,5	4,5	11	0,41
2019_11	698	64,5	16	4,03
2019_12	448	66,5	12	5,54
2020_01	834	61,5	16	3,84
2020_02	601	88	12	7,33
Total 2019/2020	3686,5	288,5	84	3,43
2020_09	527,5	37,5	18	2,08
2020_10	379	23	10	2,30
2020_11	877,5	167,5	17	9,85
2020_12	487,5	98	11	8,91
2021_01	809,5	188,5	16	11,78
2021_02	388	55	8	6,88
Total 2020/2021	3469	569,5	80	7,12

Document 2 : évolution des moyens « consommés » par action

Ce sont donc **19 emplois supplémentaires** affectés dans les classes entre 2017 et 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	13/20	17/20
Accompagnement soutien et hors AIS	5	4	4	5	4	5	7	6	1	2
Adaptation	4	4	1	1	2	2	2	3	1	1
Besoins éducatifs particuliers	27	27	27	26	22	23	24	26	-1	4
Conseillers péda	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
heures devant élèves	454	476	472	476	455	458	473	474	20	19
inspection			1							
pilotage et animation péda	9	9	9	9	9	9	9	8	-1	-1
remplacement	86	74	79	61	80	66	51	50	-36	-30
stagiaires	24	15	28	17	18	19	24	18	-6	
Psychologues					8	8	7	8	8	
ensemble	610	610	622	596	598	591	598	594	-16	-4

Ce sont dans le même temps **30 emplois qui ne sont plus affectés au remplacement**

Document 3 : historique des cartes scolaires

	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020
Créations de postes de brigade	Janvier 2018 + 2 postes de remplaçant (Auzances / St Avit de Tardes) - 1 poste de remplaçant (Chatelus Malvaleix)	Mars 2019 + 3 postes de remplaçants (Clugnat / Dontreix / Vallière)	Avril 2020 + 5 postes = 0 remplaçants
Ouvertures provisoires de classes	Juin 2018 + 3 classes (St Frion / Le Grand Bourg / La Souterraine ULIS)	Septembre 2019 + 3 classes (St Fiel / Ste Feyre / Chargé de missions)	Septembre 2020 + 1,5 classe (Soumans / Ars)
Solde annuel	- 2 postes de remplaçants	+ 0 poste de remplaçants	- 1,5 postes de remplaçants
Solde Final	Ainsi, après 3 rentrées scolaires successives, la Creuse a moins de remplaçants disponibles (-3,5 postes).		

Document 4 : besoins en aides spécialisées

BILAN RASED 2018-2019 / 2019-2020

Année	Nombre total d'élève	Nombre d'interventions (Suivi / bilan / aide indirecte /formation)	Motif de la demande
2018-2019	1164	1281	Scolaire : 504 Comportement : 352 Scolaire et comportement : 307
2019-2020	1052	1183	Scolaire : 600 Comportement : 173 Scolaire et comportement : 272

Un besoin énorme supporté par trop peu de personnel

Le nombre total d'élèves concernés par un accompagnement RASED représente 1 élève sur 7 du département. Plus de 1000 élèves pris en charge sur des secteurs parfois vastes par seulement 15 personnels qui composent les RASED (8 maîtresses E, 7 psyEN- (aux dates correspondant au bilan présenté)).

Cela fait en moyenne 85 élèves par membres du RASED qui ont fait l'objet d'un bilan et/ou d'un suivi et/ou d'une aide indirecte.

Un besoin de prise en charge de la difficulté comportementale majoritaire sans pour autant que les personnels spécialisés pouvant y répondre ne soient présents

En 2018-2019, 30% des demandes étaient liées strictement à la difficulté comportementale. Si on ajoute les demandes associant difficulté scolaire et comportementale, on arrive à 56% des demandes.

Pour autant, il n'y a pas de personnels ayant la spécialité permettant de répondre à la demande des personnels. Pour le SNUipp-FSU 23, les bilans présentés et demandés de longue date objectivent la demande des personnels portée par le SNUipp-FSU 23 de créer des postes de maîtres spécialisés à valence « aide à dominante relationnelle » ainsi que d'adopter une politique volontariste pour que ces postes soient occupés : promotion de ce type de poste, facilitation des départs en formation en donnant de la lisibilité sur les lieux de formation, sur l'organisation de la formation, l'indemnisation des frais de formation, la sécurisation de l'accès au poste une fois le personnel formé, la sécurisation à long terme du poste dont le personnel formé est titulaire, ...

Pour le SNUipp-FSU 23, il est urgent de redonner aux RASED de réels moyens d'action en augmentant le nombre d'antenne de RASED complets c'est à dire avec la création de nouveaux postes de maître E, de maîtres G et de psyEN.

En 2019- 2020, le nombre de demande liée à la difficulté comportementale a diminué et celles liées à la difficulté scolaire a augmenté. On voit là un effet du confinement où les enseignants ont moins été confrontés à la difficulté relationnelle – les classes ayant été fermées durant près de 8 semaines -. En revanche, les demandes liées à la difficulté scolaire ont fortement augmenté : effet du confinement ?